



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Délais de paiement des réservistes

Question écrite n° 2455

Texte de la question

M. Nicolas Meizonnet attire l'attention de M. le ministre des armées et des anciens combattants sur les délais de paiement des réservistes au sein des forces armées. Malgré les initiatives mises en place pour améliorer cette situation, les délais demeurent encore très longs, dépassant souvent les plusieurs mois. L'article L. 4251-1 du code de la défense, qui énonce que « les réservistes (...) bénéficient de la solde et des accessoires qui s'y attachent dans les mêmes conditions que les militaires professionnels ». Cependant, la réalité semble indiquer des retards persistants dans le versement des primes, mais aussi parfois de la solde des réservistes. En plus de pénaliser ces derniers, ces retards nuisent à l'attractivité de la réserve, qui peine pourtant à recruter. Aussi, il souhaiterait connaître les mesures qu'il compte prendre pour réduire ces délais et garantir aux réservistes leur juste rémunération le plus rapidement possible.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Meizonnet](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2455

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Armées et anciens combattants

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 décembre 2024](#), page 6321